

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 02 : Comptabilité et fiscalité 2			
Code	ECCM1B02CPF2	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	14 C	Volume horaire	160 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be) Karine BALON (karine.balon@helha.be) Françoise MATHYS (francoise.mathys@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	140		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de former l'étudiant à l'élaboration d'une déclaration fiscale IPP, à mettre en œuvre la procédure de clôture des comptes et à utiliser l'outil informatique.

Cette unité d'enseignement vient compléter la formation de base de l'étudiant dans les matières comptables, fiscales et législatives

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'inscrire dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
 - 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**
 - 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**
 - 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
 - 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
 - 3.3 Utiliser des logiciels comptables et de gestion et exploiter les résultats intermédiaires et définitifs
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
 - 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...)
 - 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'analyser des documents internes et de journaliser les écritures de fin d'exercice comptable;
- d'établir la déclaration de base d'IPP ainsi que de déterminer les charges professionnelles du contribuable;
- d'utiliser le tableur EXCEL.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

ECCM1B02CPF2A	Opérations de fin d'exercice comptable	85 h / 7 C
ECCM1B02CPF2B	Impôt des Personnes Physiques	45 h / 4 C
ECCM1B02CPF2C	Logiciels informatiques du métier de comptable	30 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 140 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECCM1B02CPF2A	Opérations de fin d'exercice comptable	70
ECCM1B02CPF2B	Impôt des Personnes Physiques	40
ECCM1B02CPF2C	Logiciels informatiques du métier de comptable	30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

En cas d'une note en échec dans au moins une AA d'une même UE, même si la moyenne pondérée de l'UE est supérieure ou égale à 10/20, l'étudiant pourrait se voir attribuer, après délibération, la mention Z pour l'UE. Dans ce cas l'étudiant ne doit représenter que l'AA ou les AA en échec.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Opérations de fin d'exercice comptable			
Code	3_ECCM1B02CPF2A	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	85 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Jacqueline PHILIPPART (jacqueline.philippart@helha.be) Marie-Christine D'AMBROSIO (marie-christine.dambrosio@helha.be) Françoise DRUART (francoise.druart@helha.be) Anthony LO VETRI (anthony.lo.vetri@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est le prolongement de l'activité d'apprentissage "Fondements d'une comptabilité générale" et amènera l'étudiant à identifier et enregistrer les écritures de fin d'exercice comptable.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- d'analyser et d'interpréter les documents internes mis à disposition;
- d'intégrer les informations recueillies dans la comptabilité;
- de journaliser les écritures de fin d'exercice comptable d'après les pièces justificatives et/ou les informations mises à disposition.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

LES TRAVAUX DITS D'INVENTAIRE

1. Ajustement des comptes de charges et de produits
2. Ajustement des comptes de bilan

LES TRAVAUX DITS DE CLOTURE

1. Impôts
2. Affectation du résultat

Concepts clés : Balance Inventaire Clôture

Démarches d'apprentissage

Approche déductive

Approche par situation-problème

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de "questions-réponses" organisée en fin d'activité d'apprentissage.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Notes de cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie et les activités pratiques.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 70

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session suivante (janvier en juin, juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Impôt des Personnes Physiques			
Code	3_ECCM1B02CPF2B	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Karine BALON (karine.balon@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but de former l'étudiant à l'élaboration d'une déclaration fiscale IPP.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- d'établir, en ayant uniquement à sa disposition les documents usuels utilisés pendant les séances d'exercices, une déclaration de base IPP à partir d'un cas pratique donné composé de documents authentiques ou d'informations mises à sa disposition;
- de déterminer les charges professionnelles d'un contribuable à partir d'un cas pratique donné (documents authentiques ou informations mises à disposition).

Compétences visées

- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité.
- 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs.
- 3.2 Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes.
- 4.2 S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données.
- 5.1 Mettre en place des outils de gestion des flux d'informations économiques et comptables (collecter les informations, classer et archiver les documents,...).
- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Table des matières sommaire

- Présentation de l'IPP (caractéristiques, assujettissement,...).
- Introduction à la déclaration.
- Etude de la partie I de la déclaration (les QE, les revenus immobiliers, les rémunérations des personnes liées par un contrat de travail, la dépense déductible, les emprunts hypothécaires, les réductions d'impôt).
- Etude de la partie II de la déclaration (les indépendants et les professions libérales).
- Exercices.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive.
- Approche par situation-problème;
- Cours magistral
- Etude de cas
- Travail en autonomie

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exemple d'un examen.
- Séance de questions-réponses.

Ouvrages de référence

Bibliographie

- Guide impôts 2016, mai 2016, IPCF.
- Guide fiscal du contribuable personnes physiques, impôts 2016 revenus 2015, UNSP.
- Guide-impôts 2016, Test achats.
- Manuel IPP: approches théoriques et pratiques de l'impôt des personnes physiques, exercice d'imposition 2016, par Emmanuel Degève, édition Tax et Management

Ces ouvrages ne sont ni indispensables ni obligatoires à la réussite de l'AA mais simplement conseillés.

Supports

- Syllabus.
- Notes de cours.
- Tax on calc.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit (100%)

L'évaluation de cette AA vise à s'assurer de la maîtrise des notions abordées et travaillées au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session suivante (janvier en juin, juin en août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier en Comptabilité

HELHa Mons - Campus 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Logiciels informatiques du métier de comptable			
Code	3_ECCM1B02CPF2C	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Françoise MATHYS (francoise.mathys@helha.be) Laëtitia SMAGAS (laetitia.smagas@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'activité consiste à collecter, vérifier, calculer et organiser des informations à caractère économique et comptable à l'aide de l'outil informatique Excel.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, pro activité et créativité.

Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit en utilisant le vocabulaire professionnel.

Utiliser le logiciel Excel.

S'assurer de la cohérence et de la pertinence des données.

Mettre en place des outils de gestion des flux d'information économique et comptable (collecter les informations, classer et archiver les documents,...).

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- 1) Définir et employer le vocabulaire technique approprié au domaine informatique.
- 2) À l'aide d'un tableur (sans utilisation de l'aide du logiciel ni d'Internet), de donner les procédures permettant ;
 - a) de créer un tableau à partir de données brutes économiques et comptables ;
 - b) de compléter un tableau ;
 - c) de concevoir des formules et de les tester ;
 - d) de mettre en forme un tableau ;
 - e) de gérer les feuilles de calcul et les classeurs.

Démarches d'apprentissage

Tutoriels

Exercices pratiques et dirigés

Corrections pour les étudiants présents

Dispositifs d'aide à la réussite

Conseil du formateur : une participation active aux activités d'enseignement est fortement recommandée ainsi qu'une étude régulière.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus

Prise de notes indispensable par les étudiants

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen sur P.C.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Les modalités et consignes de l'examen seront communiquées par le titulaire concerné.

L'utilisation de l'aide du logiciel et d'Internet est interdite lors de l'examen.

L'étudiant doit être en possession de sa carte d'étudiant lors de l'examen : il doit pouvoir imprimer une feuille (imprimante installée et argent sur la carte). Sanction : moins 2 sur 20 pour les étudiants ne sachant pas imprimer.

Les étudiants qui ne se présenteront pas à l'examen au jour et à l'heure indiqués sur les listes affichées aux valves devront présenter l'examen lors de la session suivante quel que soit le motif invoqué pour justifier le retard ou l'absence.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).